



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 7 août 2015, 19H00**

Date de la convocation : 3 août 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERRY Florence, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Denis, CHARVET Corinne, LARDET Denis, LAURENT Jean, VOISIN Luc.

Absents excusés : ARNAL Stéphane, BERNARD Stéphanie, CATHERIN Christian, CHAMBARD Nathalie, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel.

Pouvoirs :

Président de séance : LARDET Denis

Secrétaire de séance : BERRY Florence

☒ Procès-verbal de la séance du 8 juillet 2015: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité des onze présents.

1) DM n°2 Assainissement : annule et remplace la précédente du 8 juillet

M. le Maire informe le Conseil que suite à la demande de la Préfecture, la DM n°2 du budget assainissement, prise lors du conseil du 8 juillet dernier, doit être annulée et revue matériellement, avec une présentation distinguant fonctionnement et investissement.

Nous en profitons pour mettre à jour d'autres crédits.

Il faut finalement rajouter des crédits en sous-traitance, car la vidange des lits de roseaux de l'ancienne station, initialement intégrée à l'opération d'investissement, va être réalisée en direct par la commune pour un montant estimé de 62 900€HT hors aléa, et correspond à du fonctionnement car elle ne crée aucune richesse et les bassins seront conservés.

De plus, il faut rajouter des crédits en dépenses de fonctionnement afin de procéder au remboursement des deux emprunts renégociés le 17 juin dernier, dont il manquait la partie frais bancaires et intérêts dans la DM n°1. Le remboursement des emprunts est prévu le 19 août.

Les crédits d'intérêts du 66 sont basculés au 66111 sur demande du trésorier pour plus de précision.

Les crédits nécessaires sont donc pris à l'opération des travaux de la station dans laquelle tous les crédits disponibles avaient été injectés lors du vote du budget primitif, en pensant que la vidange des bassins serait intégrée à la démolition de l'ancienne station, et avant qu'une renégociation ne soit envisagée. Comme cette évacuation sera du fonctionnement, les crédits sont exceptionnellement rebasculés en fonctionnement.

De nouveaux états de la dette seront émis quand les échéanciers des emprunts renégociés seront disponibles.

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	-102 699.07			
611	Sous-traitance générale	+ 60 000			
627	Services bancaires	+ 25 024.98			
66	Intérêts des emprunts	- 15 825.91			
66111	Intérêts réglés à échéance	+ 33 500			
TOTAL		0	TOTAL		0

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
1641	Capital des emprunts	+ 8 000	021	Virement de la section de fonctionnement	- 102 699.07
2313/24	Construction/ Station	- 110 699.07			
TOTAL		- 102 699.07	TOTAL		- 102 699.07

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide la décision modificative ci présentée.

2) DM n°2 Commune

Il faut rajouter des crédits en dépenses de fonctionnement afin de procéder au remboursement des deux emprunts renégociés dont il manquait la partie frais bancaires et intérêts dans la DM n°1. Le remboursement des emprunts est prévu le 19 août.

Les crédits sont pris dans l'entretien de terrain, de matériel roulant et les fêtes et cérémonies largement prévus au budget primitif, et dans toutes les recettes qui ont dépassé les prévisions. De nouveaux états de la dette seront émis quand les échéanciers des emprunts renégociés seront disponibles.

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
61521	Entretien de terrain	- 3 900	6419	Remb. rémunérations personnel	+ 1 155.03
61551	Entretien de matériel roulant	- 4 500	70311	Concessions cimetièrre	+ 1 350
6232	Fêtes et cérémonies	- 1 456.33	70878	Remb. par autres redevables	+ 601.10
627	Frais bancaires	+ 13 813.12	7088	Autre produits activités annexes	+ 2 371.74
66111	Intérêts des emprunts	+ 16 200	7381	Taxe add. droits de mutations	+ 5 276
			74718	Autres	+ 2 786.55
			748 34	Comp. Exo TF	+ 694
			74835	Comp. Exo TH	+ 4 166
			758	Produits divers de gestion courante	+ 1 756.37
TOTAL		+ 20 156.79	TOTAL		+ 20 156.79

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide la décision modificative ci présentée.

Je vous rappelle, comme présenté lors du vote de renégociations, que l'économie totale est au final de 114 339€ pour le budget communal et de 96277€ pour le budget assainissement.

(Séance levée à 19h40)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,